

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 06/10/2015

Le 15 octobre 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Marie Jeanne BEGUET, Bernard REY (pouvoir à F. VALLOS), Martial THEVENET.

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT.

OBJET : ASSAINISSEMENT – Complément à la demande de subvention pour les travaux de mise en séparatif du centre bourg de VILLENEUVE

En l'absence de M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, le Président, M. Bernard GRISON rappelle la délibération 2015B20 du 03 septembre 2015 prise par le bureau pour solliciter les aides du Département de l'Ain et de l'Agence de l'eau sur les travaux de mise en séparatif du centre bourg de Villeneuve.

Cette opération, pilotée par le service assainissement de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et estimée à 249 000 € H.T pour la tranche 1, a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Départemental de l'Ain.

La délibération 2015B20 ne précisait pas que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée autorisait le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. Il est nécessaire de compléter cette délibération sur ce point.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Confirme les termes de la délibération 2015B20 du 03 septembre 2015 sur la réalisation des travaux de mise en séparatif du centre bourg de Villeneuve et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau RMC pour cette opération ;
- ✓ Complète la délibération 2015B20 en autorisant le Département à percevoir, pour cette opération, l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151015-2015B28-AS
Affichage le :

22 OCT. 2015

A Trévoux, le 15/10/2015

22 OCT. 2015

Le Président,
Bernard GRISON

Pour le Président empêché
Le Vice-Président

